

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux Question écrite n° 47542

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme * appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le problème important du manque de places en hébergement de coordination thérapeutique. Il tient à lui rappeler que ces structures proposent un accompagnement médico-psycho-social aux personnes présentant des pathologies chroniques graves et contribuent à apporter des réponses efficaces, à la fois plus humaines et moins onéreuses à un problème de santé publique. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Nesme

Circonscription: Saône-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47542

Rubrique: Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé: santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7520 **Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 2006